Loi sur la concurrence – Politique HÉ

Il existe une loi en matière de concurrence régie par le gouvernement fédéral. Plus précisément, cette loi proscrit tout échange d'information entre deux (2) compétiteurs dans le but de fixer les prix. Elle contient entre autres des dispositions légales pouvant mener à des accusations selon le Code criminel et à des poursuites judiciaires au civil. Harnois Énergies inc. tient à vous rappeler qu'il est primordial de respecter toutes les lois et, plus précisément, dans vos relations avec vos concurrents.

Ce faisant, toute cueillette d'informations en ce qui a trait aux prix à la pompe doit être obtenue d'une source publique (enseigne de rue, site Internet ou soumission publique). Dans le cas où un concurrent tenterait d'aborder une discussion au sujet des prix avec vous, nous vous demandons de mettre fin à la conversation immédiatement.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant la Loi sur la concurrence, nous vous recommandons de consulter le site Bureau de la concurrence Canada.

Attestation du détaillant

J'ai lu et compris le présent avis concernant la Loi sur la concurrence et je m'engage à le respecter.

Nom du détaillant

_____ _____

Signature du détaillant Date